

**DECRET**  
**JEAN-CLAUDE DUVALIER**  
**PRESIDENT A VIE DE LA REPUBLIQUE**

Vu les articles 101, 110, 111, 112, 113, 126, 127, 128, 216 de la Constitution;

Vu la Loi du 14 mars 1958 portant création du Département de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural;

Vu le Décret du 2 avril 1981 dénommant l'Institut Haïtien de Promotion du Café, des Dénrées d'Exportation (HIPCADE), "Office de Promotion des Dénrées Exportables (OPRODEX)" et le rattachant au Département du Commerce et de l'Industrie;

Vu le Décret du 8 septembre 1983 portant création du Département Ministériel du Commerce;

Considérant qu'un regroupement sectoriel a été réalisé en fonction des complémentarités naturelles des Ministères;

Considérant que l'OPRODEX a pour mission de promouvoir et contrôler les denrées de la République;

Considérant que la promotion qualitative et quantitative, le contrôle et la standardisation des denrées agricoles sont des attributions essentielles du Département Ministériel de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de détacher l'OPRODEX du Département Ministériel du Commerce et de l'intégrer dans le cadre des activités du MARNDR;

Sur le rapport du Ministre d'Etat de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du Plan et du Commerce; et du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural;

Et après délibération en conseil des Ministres;

**DECRETE:**

Article 1.- Dès la publication du présent Décret, l'Office de Promotion des Dénrées Exportables (OPRODEX) est rattaché au Département Ministériel de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural.

Article 2.- Le présent Décret abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence du Ministre d'Etat de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du Plan et du Commerce; et du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 27 novembre 1985, An 182ème de l'Indépendance.

**JEAN-CLAUDE DUVALIER**

PAR LE PRESIDENT:

Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du Plan et du Commerce:

**Frantz MERCERON**

Le Ministre d'Etat chargé de la Présidence, de l'Information et des Relations Publiques, de l'Intérieur et de la Défense Nationale:

**Jean-Marie CHANOINE**

Le Ministre d'Etat chargé de la Justice, de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports:

**Théodore E. ACHILLE**

Le Ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères et des Cultes, et des Affaires Sociales:

**Jean-Robert ESTIME**

Le Ministre d'Etat chargé des Travaux Publics, Transports Communications, des Mines et des Ressources Energétiques:

**Alix CINEAS**

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural:

**Frantz FLAMBERT**

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population:

**Victor LAROCHE**